



# Le Trèfle

## Monnaie Locale Complémentaire en Périgord

Solidaire, Citoyenne, Locale, Eco-responsable

Association La Trèflerie / [contact@treflerie.info](mailto:contact@treflerie.info) / site : [www.treflerie.info](http://www.treflerie.info)

### Synthèse des positions à propos de la Monnaie Locale « Le Trèfle »

La Monnaie Locale Complémentaire et Citoyenne « Le Trèfle » est un excellent outil au service d'un développement économique équitable et écologiquement soutenable. Voici un résumé des contacts et échanges que nous avons eus avec les 8 listes candidates concernant Périgord. **Nous avons toujours affirmé notre neutralité et souhaitons seulement faire connaître les engagements des différents candidats en faveur de la monnaie locale de la manière la plus objective qui soit.**

**Un questionnaire a été envoyé par mail aux 8 listes le 03 Mars avec rappel le 10 mars pour réponse avant le 12 mars.**

(+++ = Très intéressé ; --- = pas du tout intéressé)

Tête de liste (par ordre alphabétique)	Antoine Audi	François Careme	Élisabeth Dartencet	Delphine Labails	Michel Moyrand	Patrick Palem	Hélène Reys	Laurent Rouquié
Nom de la liste	<b>J'aime Périgord, je vote</b>	<b>Périgord 2020, cap sur l'écologie</b>	<b>Pour Périgord</b>	<b>Ensemble dessinons Périgord</b>	<b>Rénovons Périgord</b>	<b>Périgord 2020</b>	<b>Collectif citoyen Périgord</b>	<b>Mon parti c'est Périgord</b>
contact	X	X	?	X	?	?	X	X
Intérêt déclaré pour les MLCC	--	-	?	+++			+++	
Réponse au questionnaire				X			X	
Engagements vis à vis du Trèfle				Voir ci-dessous			Voir ci-dessous	
Nombre d'adhérents au Trèfle sur la liste		1					2	

Delphine Labails : oui, nous pensons soutenir la monnaie locale Le trèfle notamment en informant les habitants grâce au bulletin municipal

- La cantine et la garderie font l'objet d'une délégation de service public à Périgueux, les recettes sont donc perçues directement par les délégataires.

- Le transport public est géré par un syndicat de même que l'eau, les recettes sont donc perçues également par ces syndicats.

- Enfin, les indemnités d'élus sont versées par le Trésor public. Celui-ci ne peut utiliser que la monnaie nationale.

- En revanche, nous soutiendrons le développement de notre monnaie locale auprès des commerçants et des associations.

Hélène Reys : Envisage de permettre le paiement en monnaie locale de nombreux services, la cantine, la garderie, les indemnités d'élus.

Plus globalement, le « Collectif Citoyen Périgueux » souhaite promouvoir activement le développement de la monnaie locale citoyenne. Elle peut être un facteur d'intégration et de cohésion sociale, elle nous invite à nous questionner sur nos comportements : de production, de consommation, de vente et d'achat ou d'échange.

Nous pensons que c'est un formidable outil qui permet par exemple de valoriser les produits du terroir et les artisans locaux, tout en veillant à soutenir les actes de consommations responsables qui respectent l'humain et l'environnement."

Note du collège de la Trèflerie en réponse aux objections de Mme Labails :

La monnaie locale est légale et à même valeur que l'euro , c'est pourquoi le Trésor Public a l'obligation de l'accepter, mais effectivement le Trésor Public semble réticent à opérer des paiements en monnaies locales. Néanmoins les villes de Bayonne et Grenoble ont trouvé des solutions puisque tout ou partie des indemnités d'élus (pour les élus volontaires) sont payées en monnaie locale.

--

Jean-Paul Quentin, co-président de l'association "La Trèflerie"  
en charge de la monnaie locale complémentaire et citoyenne de Périgueux.  
<http://treflerie.info> - P :06 24 15 42 90